



Sainte-Cécile-de-Milton

NOTRE

Actualité

EDITION N° 62 mai 2020

Sainte-Cécile-de-Milton membre des Fleurons du Québec



Être membre du programme des Fleurons du Québec est pour Sainte-Cécile-de-Milton l'occasion de cultiver des espaces publics attrayants, d'aménager des parcs, d'inciter les familles à jardiner pour verdifier leur cadre de vie, avoir un mode de vie sain et actif et de cultiver un sentiment d'appartenance. Nous avons présentement 4 Fleurons. Afin de les conserver, nous vous invitons à être actifs pour garder la qualité de vie que nous avons.

Dans les prochaines semaines, le comité Agir Vert et la Municipalité vous donneront des outils pour améliorer votre mode de vie, embellir vos demeures, améliorer votre santé mentale et physique, réduire le budget alimentaire, informer sur l'environnement, etc. Toute la municipalité bénéficiera de nos gestes!



Information Programme des Fleurons :
www.fleuronsduquebec.com

Le saviez-vous?

- En moyenne, deux arbres matures produisent suffisamment d'oxygène pour une famille de quatre personnes!
- 30 minutes de jardinage équivalent à 30 minutes de marche.
- Le jardinage est une activité physique reconnue pour réduire le stress, favoriser la communication et développer des sentiments positifs tels que l'estime de soi, l'optimisme et la créativité.
- La valeur marchande d'une maison unifamiliale est majorée en moyenne de 7% quand elle est entourée d'un aménagement paysager.

INSCRIPTION CAMP DE JOUR 2020

FORMULAIRE D'INSCRIPTION ET INFORMATION SUR SITE WEB

stececiledemilton.qc.ca/services-municipaux/loisirs-et-culture/loisirs-culture-et-vie-communautaire

- ⇒ Inscription par la poste (112 rue Principale, Ste-Cécile-de-Milton Qc. JOE 2C0);
- ⇒ Laisser dans la boîte aux lettres grise devant le bureau municipal (porte du guichet). Inscription et dépôt dans une enveloppe.

Période d'inscription: du 12 mai au 4 juin 2020

PLACES LIMITÉES!

Informations supplémentaires, page 5

Information : 450-378-1942 poste 126 ou viecommunautaire@miltonqc.ca





Chères citoyennes, Chers citoyens,

Le beau temps ou du moins des températures plus chaudes semblent vouloir prendre place, annonciateur, espérons-le, d'un été à la hauteur de nos attentes. Nous avons tous besoin d'être à l'extérieur après des semaines de confinement, afin de profiter au maximum de l'espace dont nous bénéficions sur nos vastes propriétés. Bien sûr, rien n'est encore joué, nous devons respecter les consignes d'usage de la santé publique et Sainte-Cécile n'en fait pas exception. Un fait demeure, contrairement aux grands centres urbains, nous sommes choyés, même privilégiés face à cette pandémie. D'ailleurs, Sainte-Cécile compte très peu de cas. La Municipalité est dans la catégorie « 5 cas et moins » selon le rapport de la santé publique de l'Estrie du 9 mai dernier.

Dans un tout autre ordre d'idée, le conseil va de l'avant et autorisera par règlement la possibilité aux citoyens qui habitent en milieu urbain de posséder de 2 à 5 poules urbaines. On voit présentement une forte croissance de tout ce qui a trait à la suffisance alimentaire auprès de la population. Posséder des poules urbaines en fait grandement partie. Déjà, plusieurs foyers ont procédé à l'acquisition d'un petit poulailler ainsi que de poules. Nous demandons votre collaboration pour vous procurer un permis auprès de notre inspecteur via courriel ou téléphone, dès le 9 juin 2020. Le permis est gratuit. L'émission du permis permettra d'obtenir le nombre de foyers où on y retrouve des poules urbaines à Sainte-Cécile-de-Milton.

Pour conclure, nous sommes présentement dans une période de sécheresse et les feux de toutes natures sont strictement interdits, **sauf pour les feux de foyer avec équipement de protection**. Sinon dans aucun cas, il n'est autorisé d'en faire. D'ailleurs, lorsque les conditions sont favorables, vous devez toujours aviser notre service d'incendie, afin qu'on vous informe si vous avez la possibilité d'en faire ou pas.

Nous avons vécu un feu de broussailles, il y a quelques jours. Celui-ci a pris des proportions hors de contrôle qui a demandé l'intervention de plusieurs services incendie, mobilisant près d'une trentaine de pompiers et plusieurs heures d'intervention. Les coûts de cette intervention seront importants. Tout ça pour un feu de broussailles en période d'interdiction. Nous faisons de notre mieux pour vous indiquer ces interdictions émises par la SOPFEU et par notre service incendie, dans nos différents médias. S.V.P., soyez vigilant et retenez qu'il n'y a aucun feu sans autorisation préalable de notre service incendie et encore moins en période d'interdiction, comme c'est le cas présentement.

Merci de votre collaboration et compréhension pour le suivi des consignes et directives, tant pour la covid-19 que pour toutes autres directives ou règlements qui émanent de toutes instances. Un très **gros merci** pour tous ceux qui oeuvrent dans des domaines de premières lignes et qui par votre dévouement contribue au maintien des services essentiels en ces temps un peu plus difficile, MERCI!

Ça va bien aller, Paul Sarrazin.

En cette période de pandémie, seuls les feux dans les installations conformes seront permis.

Un foyer extérieur doit être construit avec des matériaux incombustibles. Il doit être muni d'un grillage dont les ouvertures sont d'au plus 7 mm, posséder un couvercle pare-étincelles et il doit également reposer sur une base incombustible.

Vérifier les distances de dégagement :
3 mètres pour la limite de propriété, de clôtures, d'arbres, de haies ou tous autres combustibles;
6 mètres pour les bâtiments, galeries, patios et les réservoirs de gaz ou liquides inflammables

Quelques consignes de sécurité:

- Garder le feu constamment sous surveillance;
- Utiliser seulement des branches et du bois secs non vernis, non peints, non traités;
- Ne pas utiliser de produit accélérant;
- Avoir à proximité boyau d'arrosage ou un extincteur;
- Si la vitesse des vents est élevée ne pas allumer de feu ou le maintenir;
- Éteindre le feu avant de quitter.

INTERDICTION DE FAIRE DES FEUX À CIEL OUVERT



Feux de camp



Feux d'artifice



Lanternes volantes



Instruments produisant des flammèches



Installations avec pare-étincelles



Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, 2010, c. 3, a. 239.

ORDRE^{du}JOUR

Séance ordinaire du 14 avril 2020 tenue au Centre Communautaire
Huis Clos
séance filmée sur Facebook Live

130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton à 19h30
Présences : 7 Absence: 0

1. Ouverture de l'assemblée

- 1.1 Adoption de l'ouverture de la séance ordinaire du 11 mai 2020
- 1.2 Modification (s) à l'ordre du jour / Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020

2. Administration / Ressources humaines / Juridique / Cour municipale

- 2.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses d'avril
- 2.2 Approbation des comptes à payer
- 2.3 Renouvellement de l'adhésion à la FQM pour 2020
- 2.4 Renouvellement de l'adhésion à Québec municipal pour 2020
- 2.5 Adoption du règlement 603-2020 taxation 2020, visant à amender le règlement 593-2019 pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2020
- 2.6 Présentation des états financiers 2019 par Deloitte
- 2.7 Autorisation de prolongement d'embauche pour le soutien administratif
- 2.8 Autorisation d'embauche d'une brigadière pour l'année 2020 (printemps et automne)
- 2.9 Appel de candidatures – poste de directeur(trice) général(e) adjoint (e) et responsable de la comptabilité
- 2.10 Abrogation de la résolution 2020-03-065 – Adoption du règlement 600-2020 sur la gestion contractuelle
- 2.11 Adoption du règlement modifié 600-2020 sur la gestion contractuelle

3. Sécurité publique / Police – Incendie – Premiers répondants

- 3.1 Optimisation des ressources de certains services incendie œuvrant sur le territoire de La Haute-Yamaska – besoins spécifiques

4. Travaux publics / Chemins-routes / Bâtiments-terrains

- 4.1 Demande d'intervention au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) concernant le lignage de la rue Principale
- 4.2 Demande d'intervention au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) concernant les feux de circulation à l'intersection de la Route 137 et de la rue Principale
- 4.3 Demande d'autorisation au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) concernant l'ajout d'un trottoir sur la Route 137, de l'intersection de la rue Principale jusqu'au Maître Glacier situé au 124 Route 137
- 4.4 Modification de la résolution 2019-10-269 – Autorisation d'aller en appel d'offres SCM-2019-17 pour la réalisation des travaux au Centre communautaire – Projet accessibilité universelle

5. Urbanisme / Environnement / Hygiène du milieu

- 5.1 Rapport des permis émis durant le mois d'avril 2020
- 5.2 Entente intermunicipale relative à la gestion, la collecte, le transport et la disposition des boues de fosses septiques des bâtiments assimilables à une résidence isolée
- 5.3 Nomination des fonctionnaires désignés pour l'application du règlement numéro 604-2020 établissant les normes relatives au service de vidange périodique des fosses septiques des bâtiments assimilables à une résidence isolée
- 5.4 Adoption et dispense de lecture du règlement 604-2020 établissant les normes relatives au service de vidange des fosses septiques des bâtiments assimilables à une résidence isolée
- 5.5 Avis de motion – règlement 605-2020 concernant la garde des poules pondeuses comme usage accessoire à l'usage résidentiel dans le périmètre urbain
- 5.6 Désignation de l'organisme pour appliquer à la section V du règlement de l'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens
- 5.7 Désignation du fonctionnaire pour appliquer la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens et ses règlements d'application
- 5.8 Projet prioritaire nécessitant l'adoption d'amendements aux règlements du plan d'urbanisme, de lotissement et de zonage
- 5.9 Avis de motion – règlement 606-2020 amendant le règlement de zonage 560-2017
- 5.10 Adoption du premier projet de règlement 606-2020 – amendant le règlement de zonage 560-2017 visant à apporter des modifications aux dispositions déclaratoires et interprétatives, aux dispositions relatives aux usages, aux bâtiments, aux usages, constructions et équipements accessoires, à l'aménagement des terrains, aux stationnements, aux enseignes, à l'environnement, aux droits acquis, ainsi que les grilles des usages et des normes

- 5.11 Tenue de consultation écrite en remplacement de la séance de consultation publique concernant le projet de règlement 595-2020, amendant le règlement 557-2017 du plan d'urbanisme et le projet de règlement 597-2020, amendant le règlement de lotissement 559-2017

6. Service communautaire / Culturel / Loisirs / Communication

- 6.1 Autorisation d'embauche du personnel camp de jour saison 2020

7. Période de questions

8. Levée de la séance

M. Yves Tanguay

Directeur général et secrétaire-trésorier

Documents Politique familiale et des aînés 2020-2022

Sainte-Cécile-de-Milton

Vous recevrez dans les prochains jours dans votre boîte aux lettres, un résumé de la politique familiale et des aînés qui a été adoptée en février dernier. Sur le deuxième côté, vous aurez les adresses et téléphones des services importants pour la population.



Le document complet est déjà disponible pour consultation ou pour impression sur le site web, dans la section « Politiques municipales ». Nous en aurons aussi quelques copies papier au bureau municipal pour les citoyens qui désirent en posséder une copie.

Le comité a travaillé plusieurs heures à l'élaboration de ces documents, suite à vos suggestions et vos commentaires. Le comité fera aussi un suivi à chaque année des actions réalisées ou pas. Nous sommes conscients que les actions de 2020 seront un peu différentes, mais restons dans l'action tous ensemble et nous en serons fiers! Nous vous remercions de votre collaboration!

INFOS-LOISIRS

Nous avons le regret de vous annoncer l'**annulation** des festivités municipales de la **Fête nationale du Québec** de Sainte-Cécile-de-Milton



édition 2020

Célébrations 175e Ste-Cécile-de-Milton RAPPEL! CONCOURS de logo et slogan

Concours de création pour les étudiants de 4e, 5e et 6e année.

Informations et documentations sur le site web : www.miltonqc.ca

Section « services municipaux », loisirs et vie communautaire.

Remettre le « Chef-d'oeuvre » pour le 30 mai.

Pour information : Isabelle Martin 450-378-1942
viecommunautaire@miltonqc.ca

Le logo et le slogan gagnant seront utilisés dans nos communications et publicités du 175e.

LOISIRS ET ACTIVITÉS JUIN-JUILLET 2020 SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

ACTIVITÉS SUSPENDUES ou ANNULÉES jusqu'à NOUVEL ORDRE:

- Bibliothèque plein air : ouverture reportée, mais continuez à lire!!!



ACTIVITÉS LIBRES! Soyez respectueux et imaginatifs!!!

- Quartiers actifs et Parc des Générations pour marche, vélo, course à pied, etc.
- Visitez nos commerces pour l'achat local, goûtez à des nouvelles choses et faites vous plaisir!
- Visitez nos rangs, appréciez les paysages printaniers et découvrez les municipalités environnantes!



INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES CAMP DE JOUR

*** COVID-19 ***

- ⇒ Le nombre de semaines d'ouverture, les journées et les heures pourront varier suite aux recommandations du gouvernement ou de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, pour 2020.
- ⇒ Le camp de jour, été 2020 pourrait être interrompu à tous moments, suite aux recommandations du gouvernement ou de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton. Si c'est le cas, nous rembourserons les parents au prorata des semaines de camp de jour 2020 qui n'ont pas été réalisées.
- ⇒ Les enfants, les parents et les employés devront suivre les recommandations sanitaires du gouvernement tous les jours.



CLIENTÈLE

Le camp de jour est offert aux enfants âgés entre 4 et 12 ans. Les enfants des municipalités avoisinantes sont acceptés, toutefois la priorité des places demeure aux résidents de Sainte-Cécile-de-Milton.

HORAIRE

Le camp est offert sur une durée de 8 semaines, du lundi au vendredi lors de la période estivale du 29 juin au 21 août 2020.

- ⇒ Heures du Camp de jour: 8h00 à 17h00

SERVICE DE GARDE

Il n'y a pas de service de garde PRÉVU cet été. Plusieurs contraintes dues à la COVID-19 rendraient le service difficile pour le moment.

*****SI VOUS AVEZ DES BESOINS PARTICULIERS, SVP NOUS EN AVERTIR LORS DE L'INSCRIPTION, DANS LA SECTION COMMENTAIRES. NOUS ÉVALUERONS LES POSSIBILITÉS S'IL Y A LIEU.**

MODES DE PAIEMENT

Vu la situation exceptionnelle que nous vivons, nous demandons un acompte qui vous réservera votre place. Ce dépôt servira de premier versement. Si exceptionnellement, nous ne pouvons tenir un camp de jour, il vous sera remboursé.

- ◆ **1er versement dès l'inscription** (dépôt pour réservation de place):
 - ◆ Forfait été complet : un acompte de 100,00\$ par enfant.
 - ◆ Forfait à la semaine : un acompte de 30,00\$ par enfant / par semaine réservée

FORFAIT ÉTÉ COMPLET POUR 8 SEMAINES ACTIVITÉS INCLUSES	1 ^{er} enfant	2 ^e enfant	3 ^e enfant +
Camp de jour été	420,00\$	372,00\$	324,00\$
Dépôt réservation de place	100,00\$	100,00\$	100,00\$
FORFAIT À LA SEMAINE ACTIVITÉS INCLUSES	1 ^{er} enfant	2 ^e enfant	3 ^e enfant +
1 semaine	75,00\$	63,75\$	52,50\$
Dépôt réservation de place	30,00\$	30,00\$	30,00\$



Célébrations 175e Ste-Cécile-de-Milton

L'École du 3e rang par M. Gérard Gérvy

Au 3e rang Ouest, à l'intersection de la Route Beauregard Nord, se trouve un minuscule terrain d'un quart d'arpent (96' X 96'), avec la maison, la grange et d'autres bâtisses. En 1950, cette école mesurait environ 25 pieds par 50, était orientée nord-sud, à quelques pieds de la clôture et de l'actuelle route Beauregard Nord. L'entrée des élèves se faisait par le «tambour» au nord. Il y avait deux classes avec une ouverture dans le mur pour que la fournaise chauffe les deux classes. Les murs intérieurs étaient lambrissés de languettes de bois verticales. Dans la classe au sud, on accédait à une petite pièce à droite pour les toilettes où, sous le siège, il y avait un simple trou dans le sol qui était relié à une fosse à l'extérieur recouverte d'un couvercle de bois qui pliait sous les pieds des élèves. Il y avait une entrée pour la maîtresse au coin sud-est de l'école qui donnait accès à sa cuisine et à une petite chambre. Le long du mur sud, un escalier permettait d'accéder à une autre chambre sous les combles. Sur le terrain, le long de la clôture, au centre-nord, il y avait une remise fermée pour le bois de chauffage que les élèves entraient chaque jour.



Sur le terrain, il n'y avait aucun arbre et le gazon n'était pas tondu, sauf par les pieds qui le foulait aux endroits les plus passants. Les trois activités les plus fréquentes étaient de jouer à la cachette, la «tague» et au «péguy». Ce jeu consistait à creuser un petit sillon dans le sol sur lequel on déposait perpendiculairement un petit bout de bois d'environ 15 cm qu'on propulsait dans les airs à l'aide d'un bâton étroit qu'on insérait dans le sillon. C'était à la personne qui attrapait le bout de bois de procéder au lancer suivant. Bref, un jeu simple, écologique, à coût nul. La «tague» se résumait à toucher quelqu'un qui devait à son tour en toucher un autre pour s'en débarrasser, ce qui donnait lieu à des courses échevelées.

Pour la Commission scolaire, c'était l'école numéro deux. En 1890, elle était fréquentée en moyenne par 48 élèves; en 1909, par 52, dont 2 avaient de 14 à 16 ans.

En 1952, il y avait une seule classe à 7 niveaux et la «maîtresse» était Laurette Godbout qui habitait une chambre au 2^e étage de la maison de Lucien Gérvy, lequel allait allumer le poêle l'hiver avant d'aller faire la traite des vaches. Enseigner à 7 niveaux signifiait que nous devons être autonomes, Mlle Godbout donnant les consignes pour le travail à faire seuls au début de la journée et elle s'occupait ensuite à tour de rôle de chaque niveau. Pas question de déranger les autres pendant ce temps-là. Ce qui revenait le plus souvent, c'était de retranscrire les phrases au complet, pas juste les réponses, dans Les Exercices de Grévisse, pour apprendre les règles de grammaire. Je crois qu'on a retranscrit le livre au complet pendant notre cours primaire. À partir de 1954, ce fut le retour à deux classes : donc moins de niveaux dans chacune.

Comme événement marquant de l'année, il y avait la visite de M. L'inspecteur qui posait des questions au hasard. C'était autant l'évaluation des élèves que du professeur, tous fort nerveux. L'inspecteur remettait à cette occasion des livres, pas toujours intéressants. Pour plusieurs, c'était leur premier livre de lecture à vie.

Les promotions n'étaient pas automatiques d'un niveau à l'autre. Je me souviens d'un élève de 13 ans à qui on avait donné une promotion de «charité» qui lui avait permis de passer de la 3^e année de l'élémentaire à la 4^e. Il n'a jamais dépassé ce niveau.

La clientèle qui fréquentait cette école allait, selon les numéros civiques actuels, du 360 au 1111 (il n'y en avait pas à l'époque) du 3^e Rang Ouest, soit les familles Benjamin, Boileau, Borduas (2), Dion, Gérvy, Lachapelle, Lussier (6), Pion (3), St-Pierre (2), Tétrault. Dans le 1^{er} Rang Ouest : Jeanson, Lachapelle, Lussier, Patenaude. Route Beauregard Nord : Lachapelle. À cette époque, les élèves allaient à l'école à pied. La marche était particulièrement longue et ardue pour ceux qui habitaient au premier rang, surtout l'hiver les jours où la route Beauregard n'était pas déblayée.

À la fin de l'année, il fallait faire le ménage de la classe et cirer les planchers. On nous demandait d'apporter de gros bas de laine. Les bureaux retirés, la cire étendue, on courrait d'un côté à l'autre en se laissant glisser dans la dernière portion avant de frapper le mur. Cirer les planchers devenait un jeu.

Cette école a fermé en 1963 suite à l'ouverture de l'École Centrale (Ste-Cécile). La bâtisse a été soulevée et orientée est-ouest sur de nouvelles fondations. Elle a été occupée, entre autres, par la famille de Fernand Lussier. Depuis de nombreuses années, c'est le célèbre coureur automobile Jean-Paul Cabana qui l'habite.

Informations supplémentaires : www.miltonqc.ca (section services municipaux, loisirs)

Première photo : 1955

Deuxième et troisième photo : 1956

Probablement de Mme Thérèse Perrault.



Votre SERVICE INCENDIE est heureux de partager la bonne nouvelle!

C'est le retour de Garofeu et pour marquer son grand retour, **Garofeu lance une activité de dessins à colorier pour les enfants de 12 ans et moins.** Cette activité vise à promouvoir le respect des interdictions de faire des feux à ciel ouvert, ainsi que l'utilisation de foyers munis de pare-étincelles. Elle vise également à présenter des options sécuritaires et écologiques aux brûlages de rebut et de résidus verts, qui causent quelque 150 incendies affectant la forêt chaque printemps.

Consultez la page de Garofeu pour connaître les détails ==> <https://sopfeu.qc.ca/garofeu/>

Nous en profitons pour vous rappeler que la collaboration de tous est essentielle pour que l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert soit respectée.

Malgré les publications d'interdiction de feu à ciel ouvert à travers le Québec, la SOPFEU compte actuellement à 72 incendies touchant 44,6 hectares. La moyenne des dix dernières années à la même date est de 42 feux pour une superficie de 23,7 hectares.

Tout au long de la saison 2020 nous vous partagerons la série de douze vignettes présentant les « Astuces de Garofeu pour toute la famille ».

Ça va bien aller!



L'électricité : Vous faites du télétravail et avez ajouté du matériel informatique à votre équipement personnel ? Ne surchargez pas vos prises électriques ou vos barres de tension. Pour d'autres conseils, consultez :

<https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/conseilsprevention/dangers-electricite.html>

Soyez branché sur votre sécurité!

Conseils pratiques pour votre installation et vos appareils électriques



Testez vos avertisseurs de fumée



Piscines résidentielles | Quelques rappels de sécurité

Avec la saison estivale qui approche à grands pas, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) souhaite rappeler les règles de sécurité minimales à respecter pour toutes les nouvelles installations de piscines résidentielles au Québec.

Ces normes, établies par le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles, visent à contrôler l'accès aux piscines afin de prévenir les risques de noyade, plus particulièrement chez les jeunes. Il suffit en effet de quelques secondes pour qu'un enfant échappe à la vigilance d'un adulte et se trouve à l'eau. Entre autres, le Règlement exige :

- que toute nouvelle piscine creusée ou d'une hauteur de moins de 1,2 m soit entourée d'une enceinte. Celle-ci doit mesurer plus de 1,2 m, doit pouvoir empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 centimètres de diamètre et doit être dépourvue de tout élément pouvant en faciliter l'escalade;
- que toute porte d'accès à la piscine soit munie d'un dispositif de sécurité lui permettant de se refermer et de se verrouiller automatiquement;
- que toute terrasse adjacente à une piscine soit équipée d'une enceinte et d'une porte afin d'en protéger l'accès.

Un permis municipal est requis pour construire, installer ou remplacer une piscine, ou pour ériger une construction y donnant accès ou en empêchant l'accès. Par ailleurs, soulignons que les municipalités peuvent adopter des règles plus sévères que celles contenues dans le Règlement. Les propriétaires sont donc invités à se renseigner auprès de leur administration municipale pour connaître la réglementation à respecter.

Nous vous invitons à consulter le site baignadeparfaite.com sur la sécurité des piscines.



L'été est à nos portes et vous prévoyez utiliser votre barbecue?



- Installez votre barbecue à une distance d'un mètre de tout objet ou de toute matière combustible tels que murs, portes, arbres.
- Nettoyez-le régulièrement afin d'éliminer les graisses susceptibles de s'enflammer.
- Gardez une distance sécuritaire entre vous et l'appareil et ne fumez pas à proximité lors de l'allumage et de son fonctionnement.

VOUS DÉMÉNAGEZ EN CETTE PÉRIODE DE PANDÉMIE ?

Bon an, mal an, des centaines de milliers de Québécoises et de Québécois déménagent, faisant souvent appel à la famille et aux amis pour leur prêter main-forte. Si vous êtes dans cette situation cette année, prenez les dispositions nécessaires pour protéger votre entourage et vous-même contre le virus de la COVID-19. Avant de vous engager dans un déménagement, prenez connaissance des recommandations gouvernementales suivantes visant à limiter la propagation du virus :



- * Si votre déménagement n'est pas essentiel, privilégiez le renouvellement de votre bail actuel.
- * Si vous devez absolument déménager, embauchez une compagnie de déménagement accréditée qui appliquera les mesures de prévention sanitaire décrétées par le gouvernement.
- * Si vous devez faire le travail vous-même, limitez ou même évitez l'aide de parents ou d'amis. Et surtout, suivez les bonnes pratiques sanitaires.

Pour plus d'information, consultez :

- * Le site gouvernemental sur le coronavirus
- * Le site Web de l'Institut national de santé publique
- * Le Registre des détenteurs de licence
- * L'information sur un déménagement sécuritaire pour un travailleur
- * Des conseils pour le choix d'un déménageur
- * Des conseils pour un déménagement sécuritaire
- * Les recommandations intérieures concernant les déménageurs



DES QUESTIONS SUR VOS COLLECTES ET VOS ÉCOCENTRES?

consultez
WWW.GENEDEJETER.COM

COMPOSTER
RÉCUPÉRER
RECYCLER
HAUTE-YAMASKA

Écocentres

Ouverture des écocentres avec opération régulière dès le 11 mai 2020 à l'exception de l'Espace du réemploi qui demeure fermé pour une durée indéterminée.

Les citoyens pourront de nouveau apporter aux écocentres l'ensemble des matières résiduelles qui figurent sur la liste des matières acceptées. Toutefois, les mesures de distanciation sociale continueront d'être appliquées sur les deux sites. Un nombre limité de véhicules pourront circuler en même temps aux écocentres. Les visiteurs devront donc faire preuve de patience.

La COGEMRHY et la MRC demandent à la population de laisser la priorité aux personnes qui doivent se départir de matières en raison de travaux de rénovation ou d'un déménagement éminent.

Pour les personnes qui doivent se rendre aux écocentres, il est essentiel de procéder au tri de leurs matières à la maison. « C'est la première consigne à respecter. Il faut trier ses matières avant de se déplacer. On s'assure ainsi de limiter les allées et venues inutiles sur le site et ainsi que le temps passé à l'écocentre. Si aucun tri n'est effectué, l'accès à l'écocentre pourrait être refusé par les employés », met en garde M. Marc-Antoine Bazinet, directeur de la COGEMRHY.

De plus, les visiteurs devront décharger eux-mêmes leurs matières. Ils devront apporter leurs propres pelle et balai au besoin. Un nombre de deux personnes par véhicule sera toléré afin de décharger les matières les plus lourdes. Les préposés des écocentres n'apporteront pas leur aide lors du déchargement.

Évidemment, il est demandé à toute personne présentant des symptômes grippaux ou étant susceptible d'avoir contracté ou d'avoir été en contact avec une personne ayant contracté la COVID-19 de ne pas se rendre aux écocentres. Ces personnes doivent prendre les dispositions nécessaires pour préserver leur santé et celles des autres.

Pour obtenir la liste des matières acceptées ou faire un tri adéquat des matières résiduelles, consultez le site Web GENEDEJETER.COM. Il est également possible de contacter le personnel de la MRC pour toute question sur le tri à la ligne Info-collectes, au 450 378-9976, poste 2231.

Encombrants

La **collecte des encombrants** aura lieu entre le 27 mai à Sainte-Cécile-de-Milton. ***Les appareils électroniques et les matériaux de constructions sont interdits!**

Collecte des matières organiques

Les matières organiques seront de nouveau collectées chaque semaine à partir du mois de mai. Afin de vous rappeler quelques trucs facilitant l'utilisation du bac brun, votre MRC a produit **trois capsules vidéo**. Eh oui, c'est toujours plus inné de composter en Haute-Yamaska! Voyez les capsules et consultez votre calendrier des collectes au GENEDEJETER.COM.

Achetez local et soutenons les producteurs de la Haute-Yamaska

En choisissant les produits agroalimentaires de la Haute-Yamaska, vous aidez les producteurs d'ici à traverser la pandémie. Visitez le site Web Haltesgourmandes.ca ainsi que la **page Facebook Haltes gourmandes en Haute-Yamaska** pour connaître les Haltes à proximité de chez vous et ajouter un peu de notre région à votre menu. Saveurs et savoir-faire seront au rendez-vous!



NOUVEAU RECYCLAGE CAPSULES NESPRESSO

Dans une volonté d'assurer un recyclage optimal de ses capsules et de faciliter la vie de ses clients, Nespresso Canada a conclu **un partenariat avec Sani-Éco**. Dorénavant, les citoyens de **Ste-Cécile-de-Milton** pourront recycler leurs capsules Nespresso via **le système de la collecte de matière recyclables**.



À compter de ce moment, les citoyens n'auront qu'à mettre leurs capsules utilisées dans un sac vert entièrement recyclable, **fourni gratuitement par Nespresso Canada**. Ils pourront ensuite le déposer dans leur bac de recyclage à la maison. Ces sacs seront triés par Sani-Éco et les capsules seront ensuite transportées et traitées à Saint-Jean-surRichelieu chez 2M Ressources. L'aluminium et le marc de café seront séparés et revalorisés, le tout sans occasionner de frais additionnels pour les citoyens ou pour les villes.

COMMENT OBTENIR VOTRE SAC DE RECYCLAGE?

Les sacs de recyclage Nespresso sont gratuits et automatiquement inclus dans votre commande. Vous pouvez également vous les procurer dans les boutiques ou en appelant le Club Nespresso au 1-855-325-5781.

Info : <https://www.nespresso.com/ca/fr/irecycle#green-bag>



POUR FAIRE FACE AU CORONAVIRUS

Dans le contexte de la **COVID-19**, d'inspirantes initiatives citoyennes soutiennent les personnes en situation de vulnérabilité, incluant les enfants.

Selon l'Observatoire des tout-petits : « Un parent sur quatre disait en 2015 ne pas pouvoir compter sur son entourage lorsqu'il n'en peut plus.¹ »

De simples gestes de solidarité et d'empathie envers les familles, les tout-petits et les enfants peuvent faire une différence

Saviez-vous que vous pouvez être un facteur de protection pour les enfants de votre voisinage?

Loindel'écoleou delagarderie, les enfants sont entièrement dépendantsdeleursparents. En confinement, les facteurs de risque de la maltraitance sont amplifiés par le stress, par le manque de ressources et par la précarité.

Si vous êtes témoins de signes de maltraitance ou de négligence envers un enfant ou dans un milieu familial... **AGISSEZ!**

Contactez le **directeur de la protection de la jeunesse (DPJ)** de votre région.

AUTRES RESSOURCES :

SOS violence conjugale

1 800 363-9010

Centre de prévention du suicide du Québec

1 866 APPELLE (277-3553)

En cas d'urgence, appelez le 911 sans hésiter!



La santé physique et psychologique des enfants et des adolescents s'est détériorée pour plusieurs d'entre eux pendant cette période de confinement.

Vous croyez qu'une famille vivant à proximité pourrait vivre des difficultés?

Soutenir les parents, c'est aussi soutenir les enfants.

Questionnez ces familles pour en apprendre plus sur leurs besoins, trouvez un prétexte pour offrir votre meilleure croustade aux pommes ou prenez du temps pour prendre des nouvelles de vos jeunes voisins.

Des enfants ont exposé des arcs-en-ciel dans leur fenêtre? Demandez aux parents si vous ne pouvez pas offrir quelque chose pour les récompenser. Vos gestes peuvent faire des miracles dans le quotidien des gens!

Ce n'est pas simple d'être parents. Besoin de soutien?

Dans cet esprit, poursuivons et multiplions les gestes d'entraide et de bienveillance qui peuvent faire une différence dans la vie des plus petits.

Obtenez de l'aide en contractant la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille ou la Ligne Parents de Tel-Jeunes : 1-800-361-5085

Enfin, n'oubliez pas que les virus disparaissent, mais que le bon voisinage, lui demeure.

Partagez vos initiatives sur les pages Facebook **@voisinsolidairesQc** et **@Carrefourmunicipal** avec le mot-clic **#Tousensemble**

En savoir plus : voisinsolidaires.ca

¹Observatoire des tout-petits : <https://tout-petits.org/actualites/coronavirus/consequences-de-la-pandemie-sur-les-facteurs-de-risque-lies-a-la-maltraitance-des-tout-petits/>





Sainte-Cécile-de-Milton

La Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton recrute:

joignez-vous à une équipe dynamique dans le domaine municipal.

Nous sommes à la recherche de:

**Directeur(trice) général(e) adjoint(e) –
administration et finances
Poste permanent–temps plein**

Veillez consulter le site web www.miltonqc.ca

pour obtenir plus de renseignements quant aux exigences de ce poste, et au processus de mise en candidature.

Date limite du concours : 28 mai 2020

Les personnes intéressées doivent faire parvenir une lettre de motivation et leur curriculum vitae par courrier ou par courriel seulement au plus tard le 28 mai 2020 à 16h30, à l'attention de :

M. Yves Tanguay, directeur général

Courriel : direction@miltonqc.ca

Téléphone : 450-378-1942 poste 122

Adresse : 112, rue Principale,

Sainte-Cécile-de-Milton, Québec, JOE 2C0

La Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton applique les critères d'accès à l'égalité et invite les femmes, les minorités visibles et techniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.

PROGRAMME AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES : 40 ENTREPRENEURS SE PARTAGERONT 1,1 M\$ EN HAUTE-YAMASKA



Granby, 14 mai 2020 – Près d'un mois, jour pour jour après le lancement de l'appel de projets

du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, le conseil de la MRC a octroyé 40 prêts à des entreprises de la région lors de sa séance ordinaire du 13 mai. L'enveloppe de 1,1 M\$ consentie à la Haute-Yamaska par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) a été distribuée dans sa totalité.

« La Haute-Yamaska a agi avec diligence et rapidité afin de rendre accessible l'aide financière aux petites et moyennes entreprises. De plus, en procédant par appel de projets, le conseil de la MRC s'est assuré d'être le plus juste possible dans l'octroi de l'aide financière », déclare M. Paul Sarrazin, préfet de la MRC. Toutes les entreprises ayant participé à l'appel de projets et qui ont été retenues, obtiendront une aide financière sous forme de prêt, d'un montant inférieur à 50 000 \$, à un taux d'intérêt de 3 %. Quelques entreprises ont essuyé un refus, notamment parce qu'elles présentaient des dépenses non admissibles dans le cadre de l'appel de projets ou parce qu'elles ne répondaient pas aux critères du programme. Au cours des prochains jours, toutes les entreprises recevront une correspondance par courriel d'Entrepreneuriat Haute-Yamaska.

« Au départ, plus d'une centaine d'entreprises ont demandé de l'information sur le programme. Une soixantaine d'entre elles ont rempli le formulaire et transmis les annexes requises. Le volet Entrepreneuriat Haute-Yamaska a donc procédé à toutes ces analyses dans un temps record afin que la MRC puisse distribuer rapidement l'aide financière », explique M. Patrick St-Laurent, directeur général de Granby Industriel.

Aujourd'hui, le conseil de la MRC est fier d'appuyer des entrepreneurs de tous les horizons et de les aider à traverser cette situation exceptionnelle. Les 40 bénéficiaires, qui sont localisés dans toutes les municipalités de la MRC, œuvrent dans divers secteurs, soit : - Services (19), - Commercial (9), - Agroalimentaire (2), - Touristique (4), - Manufacturier (6).





« Nous espérons que cette aide financière permettra aux bénéficiaires de faire retomber la pression et de reprendre ou de poursuivre leurs activités. Cependant, tant que la crise perdure, de nouveaux besoins vont se présenter. C'est pourquoi le conseil de la MRC a adressé une demande d'aide financière additionnelle au MEI », précise M. Paul Sarrazin, préfet de la MRC.

L'octroi d'une deuxième enveloppe budgétaire dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises permettrait à la Haute-Yamaska de tenir éventuellement un second appel de projets au bénéfice des entreprises de la région.



Juin 2020

INFO-CITOYENS

3		Collecte d'ordures ménagères et matières organiques
8	19h30	Séance mensuelle publique HUIS CLOS Centre communautaire—En direct sur Facebook
12		Collecte des matières recyclables et matières organiques
17		Collecte d'ordures ménagères et matières organiques
21		FÊTE DES PÈRES! DÉBUT DE L'ÉTÉ 2020 
24		Congé Fête nationale du Québec Bureau municipal fermé
24		Collecte des matières recyclables et matières organiques
29	8h00	Début du camp de jour



Rappel, demande de permis!

En cette période de l'année, il est fréquent d'installer une piscine, un cabanon, changer le recouvrement de votre toiture, changer vos armoires de cuisine et autres. Pour ces travaux, vous devez faire une **demande de permis**.

La demande doit être faite par téléphone au 450-378-1942 poste 132.

POULES URBAINES

Attention! Le permis de poules urbaines sera obligatoire et disponible seulement après la séance publique du 8 juin 2020. Le formulaire sera accessible, gratuitement, dès le 9 juin, au bureau municipal ou sur le Site Web. Présentement



vous pouvez consulter le projet de règlement sur : <https://bit.ly/2AkPyPo>

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL HUIS CLOS

Lundi 8 juin 2020, à 19h30

Centre communautaire

*** séance sur Facebook live ***

Si vous avez des questions pour la séance, les soumettre quelques jours avant par courriel à:

mun@miltonqc.ca

Maire Paul Sarrazin 450-378-1942 450 777-6717 maire@miltonqc.ca	Conseillers et conseillères	
	Claude Lussier 450 405-3171	Jacqueline L. Meunier 450 378-6809
	Sylvain Goyette 450 777-1346	Johanna Fehlmann 450 777-5629
	Sylvain Roy 450 378-6909	Ginette Prieur 450 372-6517
Directeur général	Yves Tanguay direction@miltonqc.ca	450-378-1942 poste 122
Comptabilité	Ginette Daigle comptabilite@miltonqc.ca	450-378-1942 poste 123
Loisirs, vie communautaire, communications	Isabelle Martin viecommunautaire@miltonqc.ca	450-378-1942 poste 126
Urbanisme	Sofiane Fiala urbanisme@miltonqc.ca	450-378-1942 poste 132
Travaux publics	Luc Ménard travauxpublics@miltonqc.ca	450-378-1942 poste 133
Soutien direction	France Tremblay soutienmun@miltonqc.ca	450-378-1942 poste 127
Réception	Karine Lussier mun@miltonqc.ca	450-378-1942 poste 121



HÔTEL DE VILLE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Dernièrement, l'identification du nouvel Hôtel de ville s'est réalisé après quelques mois d'attente. Le terrassement est prévu à la fin de l'été.

Nous avons toujours le guichet automatique Desjardins disponible à l'entrée.

PERSONNEL HÔTEL DE VILLE

*Bienvenue à **Karine Lussier**, au poste de soutien à l'administration et à la réception.

*Bon retour à **France Tremblay**, au poste de soutien à la direction et qui nous revient après un congé de maladie.

Tout le personnel est en forme et ils font tous les efforts pour le bien être des citoyens en ces temps incertains.